



**REGLES DE REPARTITION DES PROFITS TIRES DE LA
GESTION DES COMPTES D'INVESTISSEMENT A TRAVERS
LE PCS**

Juin 2025

1. INTRODUCTION

Le module iMal*PCS (Profit Calculation System) est un outil qui permettra à la banque de calculer, comptabiliser et de distribuer les profits générés par les investissements (financements) de la banque aux différents comptes de dépôts susceptibles d'être rémunérés en conformité avec la Charia.

Le système présente la fonctionnalité de gestion par panier (POOL), ce qui accorde à la banque une flexibilité très importante au niveau de la gestion des risques et des fonds. Le module Profit Calculation System garantit à la banque une précision, une efficacité opérationnelle, un contrôle de panier efficace et une large variété de critères de calculs prédéfinis basés sur des paramètres.

Le système offre une intégration complète avec les autres modules de IMAL.

2. LE CONTROLE DE LA GESTION PAR PANIER (POOL)

Le concept de la gestion par panier réside dans le fait que les actifs (financement) de la banque génèrent des revenus à partir des fonds collectés des investisseurs (déposants).

La banque espère en générer des profits dans l'avenir pour les distribuer équitablement entre les différents investisseurs en se basant sur les balances détenues, les facteurs de pondération des types de comptes (facteur de participation) et la périodicité des investissements.

Chaque banque aura un seul panier en fonction de sa monnaie de base (monnaie locale).

Ci-dessous les comptes utilisés pour définir le panier :

- Le compte de coût des fonds (charges),
- Le compte du Moudarib (Part de la Banque),
- Le compte des provisions pour le risque,
- Le compte des autres provisions.

2.1. Les caractéristiques des produits d'actif, de charges et de revenus

Ci-dessous la liste des comptes d'actif, de charges et de produits définis par panier.

N°	Catégorie de produit	Concept islamique	Année d'émission	Unité Métier (Détail Métier Banque / GTS GBM)
1.	Comptes d'actif	Tous les comptes d'investissements		
2.	Comptes de charges			
3.	Comptes de revenus			

Pour chaque panier, la définition des comptes d'actif est obligatoire.

1. La liste des comptes d'actif à utiliser : Tous les comptes de financement sauf le Qardh
2. Le Solde moyen des comptes de financement (actif) durant le mois sera la base de calcul des actifs.

Quant aux comptes de charges et de produits, ils sont précisés dans la feuille de calcul Excel en tant que WEI' AL MOUDARABAHH.

2.2. Les caractéristiques des produits du passif

Ci-dessous la liste des types de comptes du passif par panier:

N°	Catégories de produit	Concept islamique
1.	Compte Courant	Affecté
2.	Compte d'investissement Wakala ou Moudharaba	Affecté
3.	Compte Epargne	Affecté

Pour chaque panier, les comptes de passif sont maintenus séparément ; chacun ayant des critères différents relatifs aux calculs des balances (soldes), aux distributions de profits, aux méthodes de pénalités et aux participations. Chaque type de comptes sera traité distinctement puisque les conditions sont déjà différentes.

✓ Définition du Modarib, provisions pour le risque, autres provisions et les taux

- Le taux de participation est à 100% pour tous les types de comptes.
- Taux de Modarib (part de la banque) fixé par catégorie de produit comme suit :

✓ La devise utilisée est : le Franc CFA

✓ Le nombre des jours effectifs qui sera utilisé pour une année est 365 jours

✓ Date valeur des écritures de distribution de profit sera le jour même de la transaction.

✓ Les écritures comptables générées :

- D : Compte de charge pour le montant brut de la rémunération,
- C : Comptes courant clientèles (profit net)
- C : Impôt (Montant de l'impôt)

Aucune charge (commissions) ne sera appliquée sur les comptes des clients.

❖ Compte épargne Tawfir :

C'est un compte d'épargne qui permet au client d'investir et de réaliser des profits conformément à la Charia. En effet, il est adossé à un contrat de Moudharaba qui fonctionne selon le principe de partage des pertes et des profits entre la banque et son client à hauteur de 50% du bénéfice net pour chaque partie.

Il n'est pas assorti de frais de tenue de compte et la rémunération peut dépasser le niveau réglementaire 3,5% imposée par la réglementation. En fin, la possibilité est offerte au client de pouvoir effectuer des retraits à tout moment.

C'est un compte général sans maturité définie, ce compte est intégré dans le panier pour tous les types de CIF

Le taux de participation sera de 100% et le taux Moudharib de 50%.

Le calcul sera fait sur la balance finale de ce compte en fin de mois.

Le profit lié à ce type de comptes sera calculé à la fin de chaque mois et la distribution sera annuelle.

❖ Le compte d'investissement Moudharaba

Il s'agit d'un dépôt fait par un client (investisseur) dans les livres de la banque (gestionnaire) qu'elle se charge d'investir dans ses opérations habituelles selon le système de partage des pertes et des profits.

La répartition du bénéfice est faite selon une clé de répartition convenue d'avance. Toutefois, les pertes financières sont en principe (sauf faute de gestion de la part du gestionnaire) supportées par l'investisseur.

Le montant investi pourrait produire à la fin de la période mentionnée ci-dessus, une rémunération calculée sur la base de profits générés par les financements effectués par la Banque, et ce, après déduction des charges, frais, retenues à la source, quotepart de provisions pour risque de financement, des Réserve pour Risque d'Investissement (RRI) et des Réserves d'Egalisation des Profits (REP). Toutefois cette rémunération n'est pas garantie.

En cas de pertes (rémunération négative), l'investisseur support intégralement les pertes financières sauf en cas de faute ou de manquement graves de la part de la Banque.

Les bénéfices générés par l'investissement se répartissent entre les parties selon les proportions suivantes :

Categories	Durée de l'investissement	Part des bénéfices	
		Revenant à l'Investisseur	Revenant à la Banque
A	De 3 mois à moins de 12 mois	55%	45%
B	Au-delà de 12 mois	65%	35%

❖ Compte d'investissement Wakala (dans le cas où la BIN décide de l'intégrer dans le PCS):

Le Wakala est contrat par lequel, le client (investisseur) mandate la banque pour investir en ses lieux et ce, conformément aux principes de la finance islamique un montant donné sur un période donnée moyennant un salaire et/ou une prime de performance en fonction de la réalisation du profit espéré indiqué dans le contrat à titre indicatif.

A cet effet, ni le capital investi, ni la rémunération des fonds ne sont garantis car ils dépendent du résultat de l'opération d'investissement réalisé selon les conditions du client (de manière restrictive ou non).

Toutefois, la banque s'engage à gérer les fonds de manière efficace (maximisation des gains) et prudente (minimisation des risques).

3. LA METHODE DE CALCUL DES PROFITS

La BIN utilise la méthode standard de calcul des profits ou le capital ne sera pas considéré comme une source additionnelle de fonds dans le panier.

Le calcul de profits sera effectué en se basant sur les balances (soldes) disponibles et les critères définis par type de comptes.

4. LES PENALITES

Pour chaque compte de dépôt, la banque pourra définir une méthode de pénalisation différente où on pourra pénaliser les clients par des calculs qui affecteront leurs profits. Chaque type de comptes, par exemple compte d'épargne ou à terme, pourra être traité différemment. A titre d'exemple, les comptes d'épargne seront pénalisés sur n'importe quel retrait ou dépôt basé sur des critères spécifiques affectés primordialement par le nombre de jours, les soldes et les taux de pondération.

• Nombre spécifique de jours : le système décroît ou accroît le nombre de jours de participation, en se basant sur un nombre défini de jours, lors d'un retrait ou dépôt quelconque sur les comptes concernés ; ce qui affectera les profits à distribuer à ces comptes.

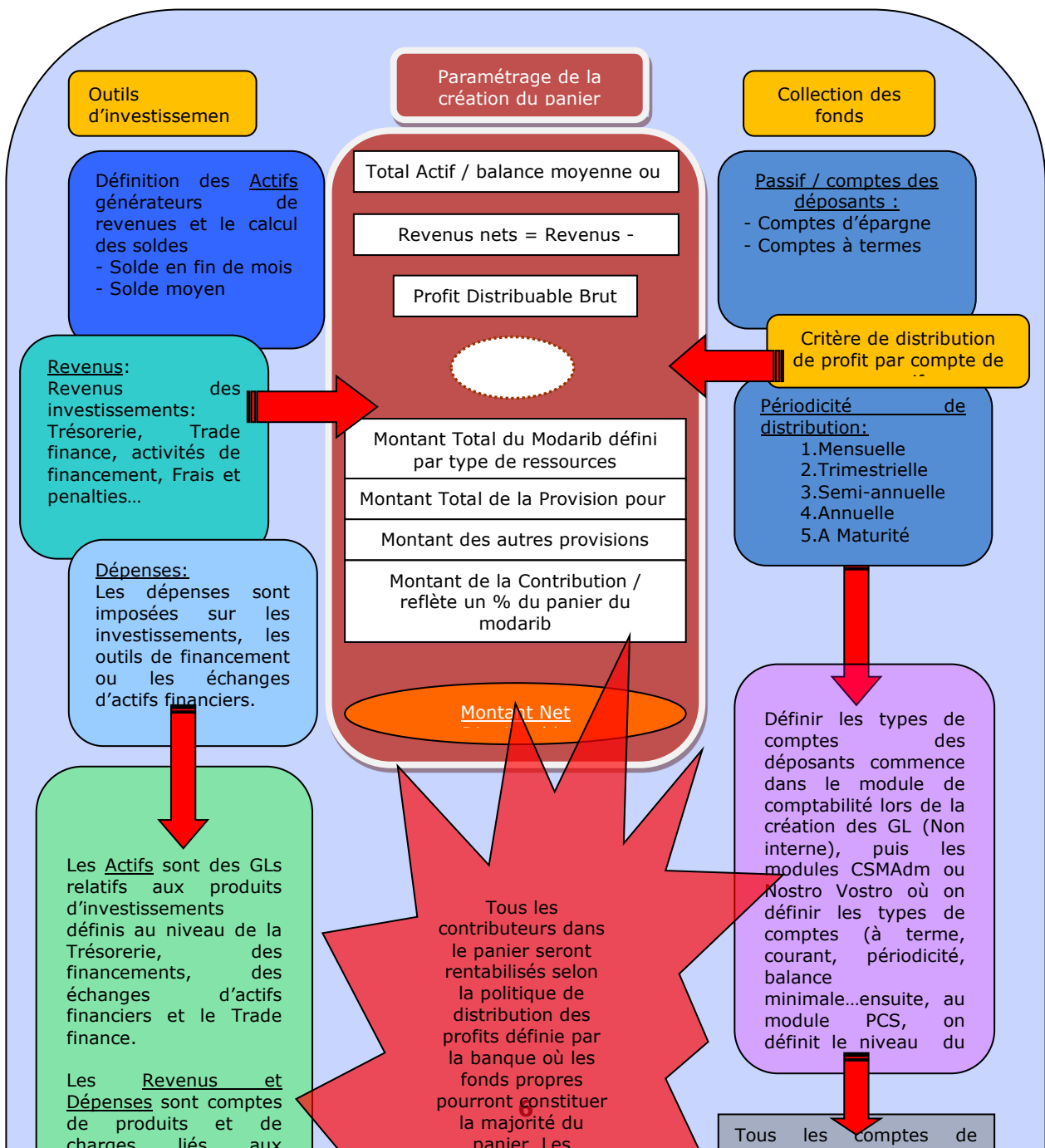
• Affectation au dernier dépôt : le système considère le calcul depuis le dernier dépôt effectué lors de n'importe quel retrait ; ce qui affectera largement les profits à distribuer des clients.

• Inclure le 1^{er} jour du mois : tout dépôt effectué au 1^{er} jour du mois sera considéré dans ce mois même ; toute autre transaction effectuée dès le second jour sera considérée dans le mois prochain.

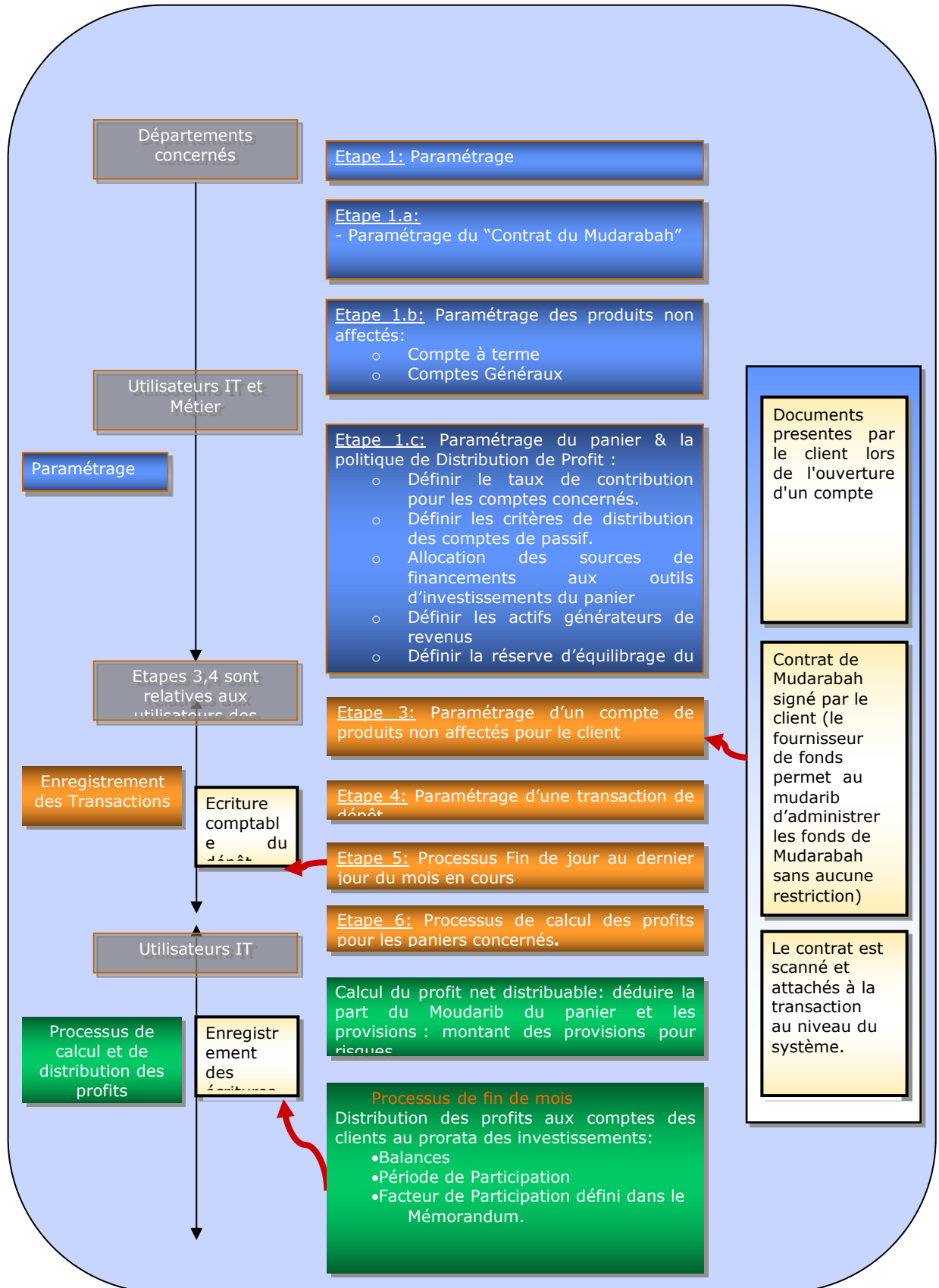
• 1^{er} jour du mois suivant : tout dépôt effectué au 1^{er} jour du mois sera considéré dans le mois suivant; toute autre transaction effectuée dès le second jour sera considérée comme au 1^{er} jour du mois suivant le mois prochain.

Généralement, ceux-ci sont maintenus au niveau des types de comptes. A noter que relativement aux comptes à terme, la banque bannira tout dépôt ou retrait qui affectera le solde des comptes. Sur ce, un remboursement anticipé sera installé pour traiter des clients désireux d'opérer avant échéance.

5. LES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT



6. LE DIAGRAMME DU PRODUIT



La politique de distribution des profits

Au cas où le taux de distribution en fin d'année ou pour une période précise est inférieur au taux distribué sur le marché, les banques pourront utiliser le compte des fonds de régulation de rendement pour stimuler le taux en fixant un taux de rendement voulu. Les comptes dormants ne seront pas rémunérés. D'après le document d'analyse de CSM ces comptes sont uniquement associés aux comptes courants.

6.1. La comptabilité

Le fichier Excel attaché fournit les détails de calcul des profits.



PCS table

Avant la distribution finale, la banque pourra exécuter des simulations pour pouvoir visualiser les taux et prendre une décision au niveau de modification du taux de distribution.

Les écritures comptables qui vont passer à la fin du mois lors de la distribution :

- D : Profit distribuable brut
- C : Moudarib
- C : Provisions pour risques
- C : Autres provisions

Chaque jour le système comptabilise une part de profit relative au montant de profit quotidien. Le système utilise le taux du mois précédent pour comptabiliser ce montant quotidien comme le taux actuel n'est pas encore réalisé. À la fin du mois, quand le taux du mois actuel sera connu, le système inverse les écritures comptables passées pour passer de nouvelles écritures avec le taux réel. Ce processus est utilisé comme indicateur pour que la BIN puisse mesurer l'impact quotidien sur son compte de résultats.

Les écritures comptables quotidiennes (indicatives) seront :

- D : Dépenses
- C : Passif

À la fin du mois, les écritures quotidiennes seront renversées et le système passe les écritures de distribution.

6.2. Les rapports

Les rapports vont être stockés et consultés dans le système mais pourront être imprimés au besoin.